



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2015
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Onzième session

New York, 4-15 mai 2015

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international sur les forêts :
 - a) Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures;
 - b) Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;
 - c) Examen de la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.
4. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et application de la législation forestière et gouvernance à tous les niveaux.
5. Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, y compris au moyen de la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts.
6. Contributions régionales et sous-régionales.
7. Dialogue multipartite.
8. Débat de haut niveau.
9. Fonds d'affectation spéciale du Forum.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (1^{er} mai 2015).



10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa onzième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'à la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentants de ses membres un président et d'autres membres du Bureau selon que de besoin (voir E/5975/Rev.1). Conformément à la résolution 2000/35 du Conseil portant création du Forum, le Bureau du Forum est composé d'un président et de quatre vice-présidents, dont l'un remplit aussi les fonctions de rapporteur, élus selon le principe de la répartition géographique équitable. Par sa décision 2007/273, le Conseil a décidé qu'à partir de la huitième session du Forum, les membres du Bureau du Forum resteraient en fonction pendant deux ans.

À la 1^{re} séance de sa onzième session, le 19 avril 2013, le Forum a élu MM. Maharia Kamau (Kenya), Srećko Juričić (Croatie) et Heikki Granholm (Finlande) membres du Bureau de sa onzième session. À la même séance, le Forum a décidé de reporter l'élection des autres membres du Bureau à une date ultérieure. Par la suite, le secrétariat a reçu les candidatures de MM. Wu Zhimin (Chine) et Raphael Azeredo (Brésil). Le secrétariat a également reçu les candidatures de M. Noel Messone (Gabon), en remplacement de M. Kamau, et de M. Vicente Bezerra (Brésil), en remplacement de M. Azeredo (Brésil). Le Forum doit en principe élire les autres membres du Bureau à la 2^e séance de sa onzième session, le 4 mai 2015, ainsi que désigner le président et le rapporteur de la onzième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, le Forum arrête l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/CN.18/2015/1)

3. Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international sur les forêts

Comme il l'a prévu dans son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015, à sa onzième session, le Forum examinera le thème général « Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international sur les forêts » (voir résolution 7/1 du Forum), ainsi que les trois thèmes subsidiaires suivants : examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures; examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts; et examen de la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts,

y compris l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

a) Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures

C'est sur la base des résolutions 2000/35 et 2006/49 du Conseil économique et social et de ses résolutions 7/1 et 10/2 que le Forum examinera l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et décidera de l'avenir de l'arrangement à sa onzième session, en mai 2015. À sa dixième session tenue du 8 au 19 avril 2013 à Istanbul (Turquie), le Forum a adopté la résolution 10/2, dans laquelle il a décidé d'entreprendre plusieurs activités intersessions afin de s'assurer qu'il pourrait s'appuyer, à sa onzième session, sur une base solide pour examiner l'efficacité de l'arrangement international et décider de son avenir. Il a en particulier décidé que l'examen comprendrait les trois composantes suivantes : les contributions des États Membres et des autres parties intéressées sur l'arrangement international; une évaluation indépendante de l'arrangement; et un groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international. À sa première réunion tenue du 24 au 28 février 2014 à Nairobi, le groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts créé par le Forum dans sa résolution 10/2 a étudié les points forts et les lacunes de l'arrangement international et les aspects qui pourraient être améliorés et a fait des suggestions quant à son avenir après 2015. À sa deuxième réunion, tenue à New York du 12 au 16 janvier 2015, le groupe d'experts a examiné toutes les contributions, y compris le rapport sur l'évaluation indépendante de l'arrangement international, et a étudié les mesures et les options à envisager pour l'avenir dudit arrangement. Le rapport sur les travaux de la deuxième réunion du groupe d'experts contient un résumé et un ensemble de recommandations formulées par les coprésidents sur les volets fonctionnel et institutionnel de l'arrangement pour l'après-2015. En concordance avec d'autres documents élaborés pour la onzième session et du rapport sur les travaux de la deuxième réunion du groupe d'experts, le rapport du Secrétaire général qui sera examiné au titre du point 3 a) de l'ordre du jour contient des conclusions et des recommandations sur les principaux aspects de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015. Il met aussi l'accent sur certains domaines clefs qui pourraient être examinés par les responsables gouvernementaux lors du débat de haut niveau qui se tiendra à la onzième session.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures (E/CN.18/2015/2)

Rapport de la première réunion du groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2015/10)

Rapport de la deuxième réunion du groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2015/11)

b) Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

L'Assemblée générale a adopté, par sa résolution 62/98, l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Comme il l'a prévu dans son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015, à sa onzième session, le Forum se consacrera à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, qui est l'un des thèmes de la session et l'un des points habituels de l'ordre du jour.

À l'alinéa b) du paragraphe 12 de sa résolution 10/1, le Forum a prié son secrétariat de simplifier davantage les lignes directrices et la formule des rapports nationaux présentés à titre facultatif à sa onzième session. En collaboration avec les organismes membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et en concertation étroite avec les pays, le secrétariat a révisé et simplifié le modèle de rapport utilisé par les États Membres pour rendre compte au Forum à sa onzième session. L'évaluation d'ensemble qui figure dans le rapport du Secrétaire général présenté au titre du point 3 b) de l'ordre du jour est basée sur ces rapports nationaux mais tient compte aussi de ceux présentés aux huitième, neuvième et dixième sessions du Forum.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (E/CN.18/2015/3)

c) Examen de la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale

Comme il l'a prévu dans son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015, à sa onzième session le Forum examinera la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. Le rapport présenté par le Secrétaire général au titre du point 3 a) de l'ordre du jour servira de base à l'examen des points subsidiaires 3 a) et 3 c) qui sont reliés entre eux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures (E/CN.18/2015/2)

4. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et application de la législation forestière et gouvernance à tous les niveaux

Selon le programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015 du Forum, les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et l'application de la législation forestière et la gouvernance à tous les niveaux sont des questions intersectorielles qui doivent être examinées à chaque session. Le Forum a inscrit la question des moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts à l'ordre du jour de sa huitième session. Par ailleurs, dans la résolution qu'il a adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session, tenue le 30 octobre 2009, le Forum a créé le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts (voir E/2009/118, chap. I.B). Il a aussi décidé d'instituer un processus de facilitation et de procéder à des travaux intersessions dans le cadre de ce processus, ainsi que d'examiner, à sa dixième session, les recommandations sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts présentées par le Groupe d'experts, en tenant compte des résultats des travaux intersessions. Par conséquent, les rapports sur les travaux du Groupe d'experts et sur le processus de facilitation qui ont été publiés de 2009 à 2013, ainsi que d'autres documents, ont été présentés au Forum à ses neuvième et dixième sessions. Après avoir examiné ces documents, le Forum a adopté, à sa dixième session, la résolution 10/2, dans laquelle il a arrêté une série de mesures à mettre en œuvre aux niveaux national, régional et international pour mobiliser des fonds en faveur des forêts. Au paragraphe 32 de la résolution 10/2, le Forum a décidé d'envisager, dans le cadre de l'examen d'ensemble de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts qui sera réalisé en 2015, conformément à la résolution et à son annexe, toute une gamme d'options et de stratégies de financement, notamment la création d'un fonds de contributions volontaires mondial en faveur des forêts, qui encouragerait la mobilisation de ressources de toutes provenances en faveur de la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt.

Le rapport présenté par le Secrétaire général au titre du point 4 de l'ordre du jour donne des informations sur les progrès réalisés en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, y compris le processus de facilitation, ainsi que l'application de la législation forestière et la gouvernance à tous les niveaux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et l'application de la législation forestière et la gouvernance à tous les niveaux (E/CN.18/2015/4)

5. Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, y compris au moyen de la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts

Lors de sa première session tenue en 2001, le Forum a décidé de prévoir et faciliter la coordination et la coopération sur diverses questions ayant trait aux forêts entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les commissions techniques du Conseil économique et social et les autres instances, organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux concernés.

Le rapport du Secrétaire général et le document d'information présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour contiennent des informations sur les principales activités visant à renforcer la coopération et la coordination des politiques et programmes sur les forêts, ainsi que sur les travaux menés par le Partenariat de collaboration sur les forêts pour appuyer le Forum depuis sa dixième session. Le rapport du Secrétaire général contient aussi des informations sur la contribution directe des États Membres aux travaux du Forum, notamment le lancement d'initiatives par les pays, le financement de projets pertinents et l'organisation d'activités à l'occasion de la Journée internationale des forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération, la coordination des politiques et des programmes et les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2015/5)

Document d'information sur le cadre 2013 et 2014 du Partenariat de collaboration sur les forêts (E/CN.18/2015/7).

6. Contributions régionales et sous-régionales

À l'alinéa c) du paragraphe 2 de sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a confié au Forum des Nations Unies sur les forêts plusieurs nouvelles fonctions principales, l'une d'elles consistant à renforcer l'interaction avec les mécanismes, institutions et instruments régionaux et sous-régionaux ayant trait aux forêts afin de faciliter une coopération élargie et une mise en œuvre efficace d'une gestion durable des forêts et de contribuer également aux travaux du Forum. Au paragraphe 11, le Conseil a invité les organes, mécanismes et processus régionaux et sous-régionaux qui s'intéressent aux forêts à renforcer leur collaboration avec le Forum et à contribuer à son action.

Le Secrétaire général a présenté son rapport sur le renforcement de la coopération, la coordination des politiques et des programmes et les contributions régionales et sous-régionales au titre des points 5 et 6 de l'ordre du jour. Ce rapport, qui contient les contributions des organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux, servira de base à l'examen de ces deux points.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération, la coordination des politiques et des programmes et les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2015/5)

7. Dialogue multipartite

Estimant que la participation des nombreuses parties prenantes joue un rôle important dans la gestion durable des forêts, le Forum a prévu dans son programme de travail pluriannuel d'organiser des débats multipartites auxquels participeraient les neuf grands groupes retenus dans l'Action 21. À chaque session depuis sa deuxième session tenue en 2002, le Forum a organisé un tel débat, offrant ainsi aux États Membres, aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et aux grands groupes la possibilité d'échanger des idées et des informations sur ses travaux. Le secrétariat est en contact permanent avec les coordonnateurs des grands

groupes et les consulte régulièrement sur la planification de ces débats. Le débat multipartite de la onzième session aura pour objet de solliciter les vues des participants sur le thème général et les thèmes subsidiaires. Le document de réflexion présenté conjointement par divers grands groupes contient leurs vues sur l'avenir de l'arrangement international sur les forêts et, en particulier, sur les moyens de renforcer leur participation aux travaux menées dans l'avenir dans le cadre de l'arrangement international.

Documentation

Note du secrétariat sur le dialogue multipartite (E/CN.18/2015/6)

Document de réflexion sur l'avenir de l'arrangement international sur les forêts présenté par les grands groupes (E/CN.18/2015/6/Add.1)

8. Débat de haut niveau

Comme il l'a prévu dans son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015, le Forum tiendra un débat ministériel de haut niveau durant sa onzième session pour décider de l'avenir de l'arrangement international sur les forêts. Ce débat, qui cadrerait avec l'action menée par la communauté internationale concernant le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, offrirait aux responsables gouvernementaux l'occasion unique d'échanger leurs vues sur l'intégration des forêts dans le programme global de développement et d'exprimer leur ferme volonté d'aboutir à un solide arrangement international sur les forêts pour l'après-2015. À cet égard, le Bureau de la onzième session du Forum a recommandé que le débat de haut niveau se tienne les 13 et 14 mai 2015 et débouche sur l'adoption d'une déclaration ministérielle.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures (E/CN.18/2015/2)

Rapport de la première réunion du groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2015/10)

Rapport de la deuxième réunion du groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2015/11)

9. Fonds d'affectation spéciale du Forum

Le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015 prévoit que le secrétariat présente à chaque session un rapport sur le fonctionnement du fonds d'affectation spéciale du Forum, dans lequel il indiquerait le montant et les sources des contributions et expliquerait la façon dont les fonds ont été utilisés.

Documentation

Note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale du Forum (E/CN.18/2015/8)

10. Questions diverses

Le Forum souhaitera peut-être examiner toutes les questions qui pourraient être soulevées au titre de ce point.

11. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa onzième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa session.
